Partiel sujet.

Par **Abelia Sae**, le **09/05/2016** à **15:20**

Bonjour,
aujourd'hui j'ai eu un partiel sur le droit constitutionnel étant en première année. Le sujet était " Quelle a été la portée de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 sur la V ème république" ?.

J'ai peur d'avoir fait un hors sujet pourriez vous me dire si mon plan est correct ?

Problèmatique : Dans quelle mesure peut-on dire que le pouvoir législatif a la main mise sur le législatif même après la révision de 2008 ?

I. Un équilibre quasi idéaliste prévu dans les textes mais ignoré en pratique.
A. Des moyens de destructions délaissés
B. Des moyens de colloborations unilatéralement utilsés.

II. Une relavorisation lègere des prérogatives du parlement.
En parlant ici de la révision de 2008.
A. Une amélioration sensible
B. Une relavorisation limitée.

Dans ma première partie, je n'ai pas parlé de la révision en pensant qu'il fallait décrire la situation du passé pour comprendre la portée mais je pense avoir commis une grosse erreure. -_-"

Cordialement

Par **pimprenelle**, le **09/05/2016** à **15:40**

Coucou Abelia Sae :)

Je pense qu’effectivement ton sujet de dissertation portant sur la révision consti de 2008 il fallait en parler dans chacune des deux parties, l'historique aurait pu apparaître dans la première sous partie ou dans l'introduction.

As-tu parlé de l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité ?

Par **Abelia Sae**, le **09/05/2016** à **15:45**

Oui j'en ai parlé dans l'introduction. ah j'en étais sure d'accord....:(

Par **Abelia Sae**, le **09/05/2016** à **15:59**

Je pense aussi finalement.
Je pense que j'aurais du faire un plan de ce style

I. Une revalorisation relative des prérogatives du Parlement.
A. Une amélioration sensible.
B. Une revalorisation limitée.
II. Une rupture majeure dans le fonctionnement de la V ème république.
A. Une évolution du Conseil Constitutionnel vers une véritable juridiction

- introduction de la QPC. etc..Elargissement de saisine etc...
B. Là faut trouver un truc.

bref, J'ai raté ma vie. Merci pour vos réponses.

Par **pimprenelle**, le **09/05/2016** à **16:04**

Tu n'as pas raté ta vie ne t'inquiète pas, ça nous arrive à tous de ne pas réussir certains partiels (malheureusement) :)
Je pense que c'est plus un problème de méthodologie de la dissertation qui n'était pas acquise. Tu la reverras l'année prochaine, donc il n'y a pas de raison que ça t'arrive de nouveau.

En tout cas bon courage pour la suite des partiels s'il t'en reste encore !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés